

Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération de Mercier Vanderlinden Asset Management

La politique de rémunération de Mercier Vanderlinden s'inscrit dans la stratégie de développement durable de la société et tient compte de la législation et réglementation relative à la durabilité dans le secteur des services financiers.

Mercier Vanderlinden met ainsi l'accent sur une vision à long terme de ses intérêts et de ses relations avec ses employés.

La politique de rémunération n'a donc pas vocation à engendrer des risques significatifs de durabilité dans le domaine écologique, social ou de gouvernance.

Ce qui précède réduit le risque de conséquences négatives importantes sur la valeur de la société et les investissements de nos clients.